

RÉINSCRIPTION LICENCE Année universitaire 2019-2020

• Réinscription en année supérieure pour les étudiants ayant réussi :

Les étudiants **qui ont validé leurs 60 crédits en 1^{ère} session** peuvent, **dès le 3 juillet 2019**, se connecter sur le « portail inscription » pour effectuer leur réinscription.

• Redoublement :

Les étudiants qui souhaitent redoubler leur année peuvent effectuer leur réinscription sur le « portail inscription » **dès le 3 juillet 2019**

• Réinscription en année supérieure pour les étudiants ajournés :

➤ Les étudiants des licences **1^{ère} année** qui ont **validé le semestre 1 de l'année en cours et le ou les UEF du semestre 2** pourront s'inscrire **directement** sur le « portail inscription », **dès les résultats de la 2^{ème} session**, sur le semestre manquant et les 2 semestres de l'année supérieure.

➤ Les étudiants des licences **1^{ère} année** qui ont **validé le semestre 2 de l'année en cours et cumulativement les UE1, UE4 et UE5 du semestre 1** pourront s'inscrire **directement** sur le « portail inscription », **dès les résultats de la 2^{ème} session**, sur le semestre manquant et les 2 semestres de l'année supérieure.

➤ Les étudiants des licences **2^{ème} année** qui ont **validé un semestre de l'année en cours et le ou les UEF de l'autre semestre** pourront s'inscrire **directement** sur le « portail inscription », **dès les résultats de la 2^{ème} session**, sur le semestre manquant et les 2 semestres de l'année supérieure.

➤ Les étudiants qui **ont validé un seul semestre de l'année en cours** mais qui souhaitent poursuivre leur cursus en année supérieure, doivent **obligatoirement, faire une demande de réinscription**. Les étudiants doivent compléter le formulaire « **Demande de réinscription**»* et le renvoyer avec **leur dernier relevé de notes de 2018/2019** au plus tard **le 19 Août 2019** à la Faculté des Langues, secrétariat des licences LLCER ou LEA, afin que leur dossier soit examiné en vue d'une éventuelle inscription sur 3 semestres.

• 4^{ème} inscription en semestre 1, 2, 3 et/ou 4 :

Les étudiants ayant déjà effectué 3 inscriptions dans les semestres 1, 2, 3 et/ou 4 doivent **obligatoirement faire une demande de dérogation** pour pouvoir se réinscrire. Le non-respect de cette procédure entraîne l'interdiction d'une nouvelle réinscription.

Les étudiants sont invités à remplir le formulaire « **Demande de dérogation** »* et le renvoyer avec **leurs relevés de notes, au plus tard le 19 Août 2019** à la Faculté des Langues, secrétariat des licences LLCER ou LEA.

*Document en ligne

Attention

La date limite de dépôt du formulaire de « demande de réinscription-dérogation » est fixée au 19 Août 2019.
Aucune demande ne sera traitée après cette date.

La date limite de réinscription administrative est fixée au 3 septembre 2019, date de fermeture du portail inscription.